

SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Accompagnement des acteurs – Mode d'emploi pour les Pharmaciens de ville
Couloir Officine de ville – Vague 1

Sommaire

1. Présentation Ségur

A. Contexte

B. Accélération du déploiement de la feuille de route du numérique en santé

C. Le Ségur pour les pharmaciens de ville

2. Un déploiement et des financements innovants

A. Les différents types de financements prévus

B. Zoom sur le financement à l'équipement logiciel

C. Zoom sur le financement à l'usage

3. Le Ségur pas-à-pas

A. Vos démarches pour bénéficier d'un logiciel référencé Ségur Numérique

B. Vos autres démarches

C. Liens utiles

Contexte

Un investissement historique au service de la numérisation du parcours de soins



Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser le partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé et avec l'utilisateur** pour mieux prévenir et mieux soigner.



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Ce programme viendra alimenter « **Mon Espace Santé** », qui permet à chaque citoyen de disposer d'une **vision consolidée de son parcours de soins** afin d'être acteur de sa santé.



Des moyens historiques

Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- **600 millions** dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen



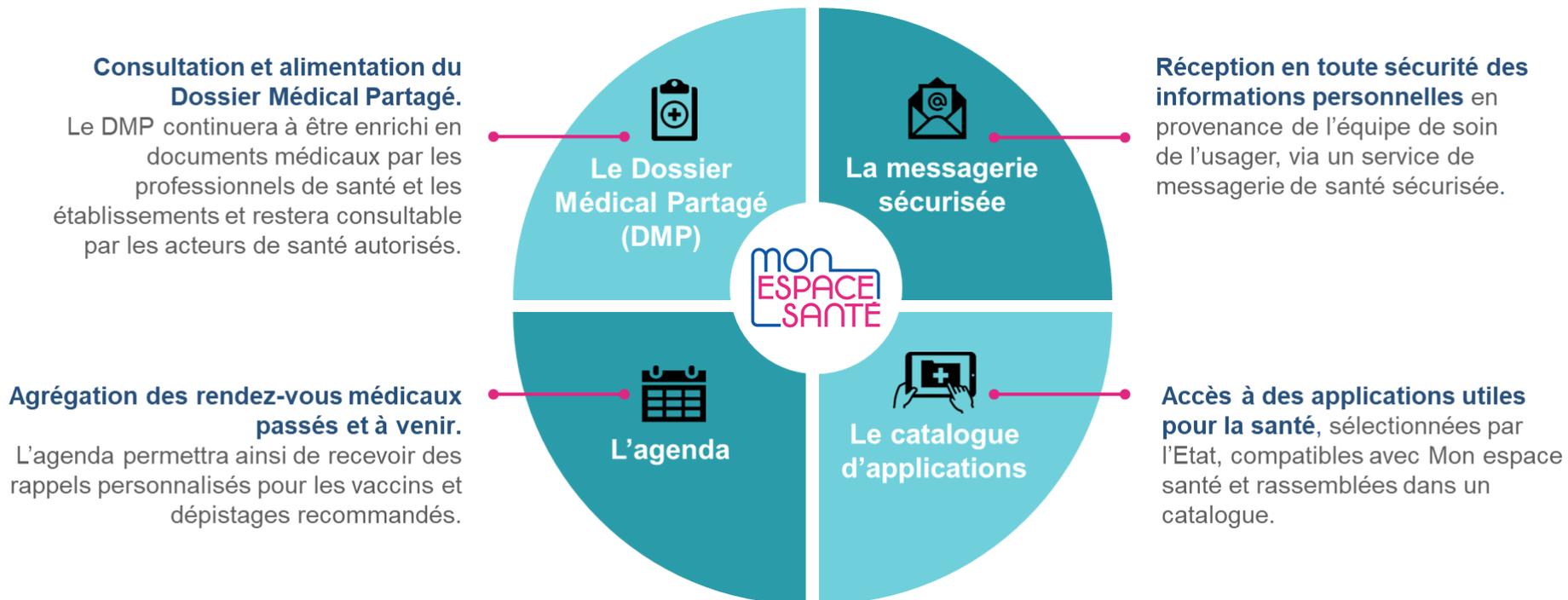
Une idée de la marche à franchir

De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le Dossier Médical Partagé et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023.

Contexte

Des avancées à contextualiser dans un nouveau panorama du numérique dédié à la santé

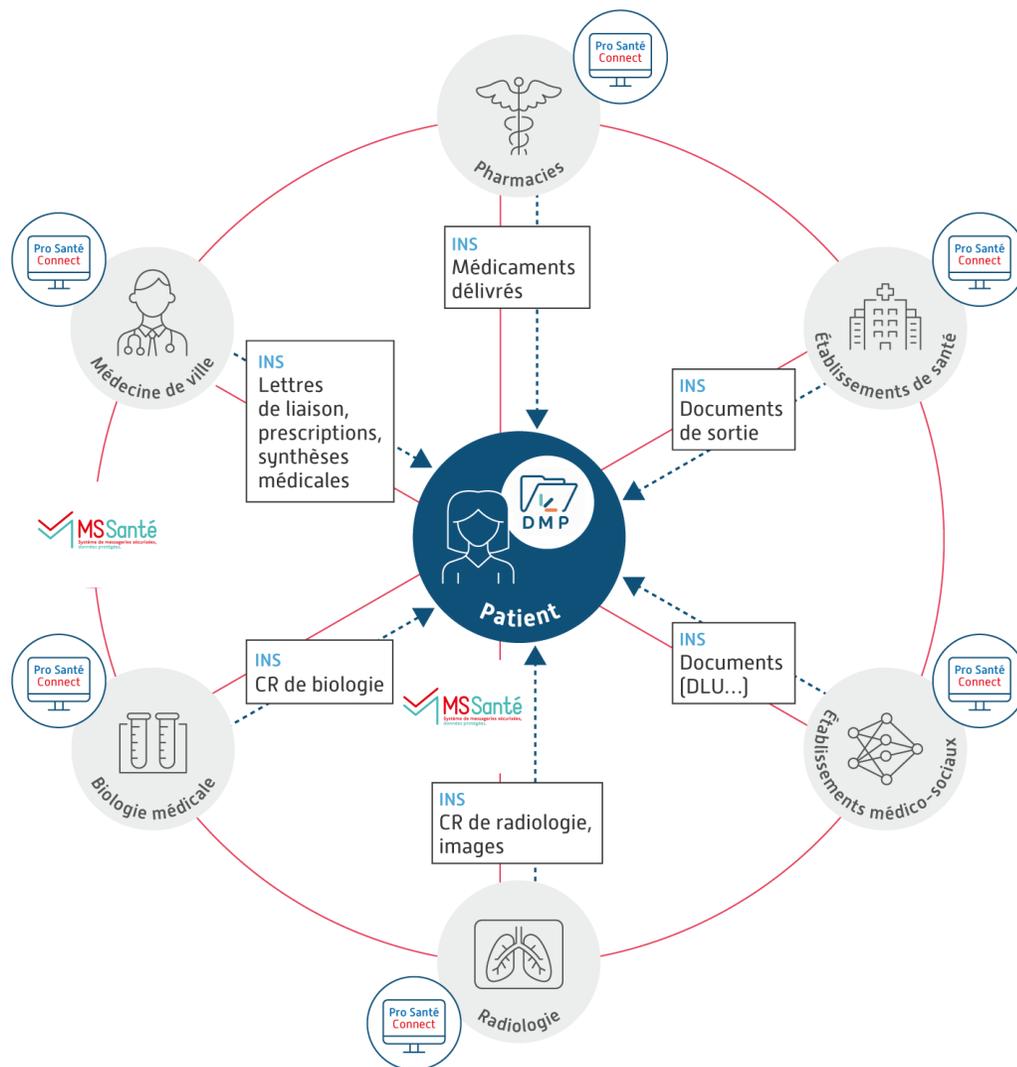
Début 2022 : Création automatique de « **Mon Espace Santé** » pour tous les citoyens.



Mon espace Santé est une plateforme numérique sécurisée qui va offrir aux citoyens et aux patients des outils leur permettant d'avoir une place plus centrale et plus active dans la gestion de leurs événements de santé.

Contexte

Le patient au centre du parcours de soins



Le Ségur du numérique en santé c'est 6 couloirs de travail pour développer le partage fluide et sécurisé des données de santé :



HÔPITAL



MÉDECIN
DE VILLE



BIOLOGIE
MÉDICALE



RADIOLOGIE



OFFICINE



MÉDICO-
SOCIAL

**Nouvelles
professions**
(automne 2022)

- Chirurgiens-dentistes
- Infirmiers
- Masseurs-Kinés
- Sages-femmes

Accélération du déploiement de la feuille de route

Le Ségur numérique accélère le déploiement de la feuille de route du numérique en santé en s'appuyant sur les référentiels et services socles

RÉFÉRENTIELS SOCLES



Référencement de données avec
un Identifiant National de Santé



Identification électronique
des professionnels de santé
via Pro Santé Connect

SERVICES SOCLES



Stockage des données de santé
dans le Dossier Médical Partagé



Echanges via les messageries
sécurisées de santé

e-prescription

Ordonnance standardisée
dématérialisée

Ces services et référentiels socles permettront de renforcer la **sécurité** et développer l'**interopérabilité / communication** entre les systèmes d'information de santé

Le Ségur pour les pharmaciens de ville

Le couloir Officine



Objectifs

Définir les **évolutions à apporter aux Logiciels de Gestion d'Officine (LGO)** pour atteindre l'objectif d'un partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels de santé et avec les patients



Participants

- « **COPIL Pharmaciens** » composé de pharmaciens et de syndicats de pharmaciens, exerçant en officines de ville.
- « **COPIL Editeurs** », ouvert aux représentants des fédérations et industriels du secteur des LGO
- Equipe opérationnelle **DNS / CNAM / ANS / CNOP**



Méthode

- Identification des **documents et données à échanger au format numérique**, sur la base de cas d'usages métier
- Mise en évidence des **freins aux usages numériques** (techniques, fonctionnels, juridiques,...)
- **Traduction en exigences techniques et fonctionnelles** à respecter par les éditeurs

Le Ségur pour les pharmaciens de ville

Les avancées attendues pour la pratique des pharmaciens de ville

De nouveaux services

- La e-prescription pour sécuriser vos dispensations et vérifier l'unicité de l'ordonnance,
- La lecture des e-carte vitale (ApCV), nouvelle application patient proposée par l'Assurance Maladie.

De nouveaux moyens de connexion à votre LGO, plus simples et rapides

- Via votre E-CPS grâce au service Pro Santé Connect,
- Via des certificats logiciels.

Des évolutions du dossier pharmaceutique (DP)

- Pour accéder aux données patient,
- Sécuriser les dispensations médicamenteuses,
- Faciliter la prise en charge du patient.

Une identification unique des patients

- Via un identifiant national de santé (INS) partagé entre l'ensemble des professionnels de santé du parcours patient.

La consultation de documents de santé

- Reçus par MSSanté ou provenant du DMP patient, directement depuis votre LGO.

La production de documents de santé

- Le compte-rendu d'entretien pharmaceutique,
- Le Bilan Partagé de Médication (BPM)
- La note de vaccination.

La diffusion de documents de santé de votre LGO vers

- Un professionnel de santé par MSSanté pro
- Le patient par MSSanté citoyenne
- Le DMP du patient.

Une portabilité incluse dans votre LGO

- Récupérer plus facilement les données de santé de vos patients, en cas de changement de LGO par exemple.

Sommaire

1. Présentation Ségur

A. Contexte

B. Accélération du déploiement de la feuille de route du numérique en santé

C. Le Ségur pour les pharmaciens de ville

2. Un déploiement favorisé par des financements innovants

A. Les différents types de financements prévus

B. Zoom sur le financement à l'équipement logiciel

C. Zoom sur le financement à l'usage

3. Le projet pas-à-pas

A. Vos démarches pour bénéficier d'un LGO référencé Ségur Numérique

B. Vos autres démarches

C. Liens utiles

Le financement à l'équipement logiciel

Les grands principes

Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les professionnels de santé :

- Portant sur des versions de logiciels ayant obtenu un **référencement officiel par l'ANS**
- Réalisées auprès des professionnels de santé **par l'éditeur de la solution référencée ou son distributeur officiel**
- Sur la base d'un **bon de commande signé par le professionnel de santé**

Un dispositif qui s'appuie sur les documents suivants pour l'éditeur :

- Un dossier de spécifications et de référencement (**DSR**) : décrit le périmètre Ségur à développer ainsi que le processus de référencement pour l'éditeur.
- Un référentiel d'exigences (**REM**) techniques et fonctionnelles et les preuves à fournir par l'éditeur pour le référencement.
- Un document d'appel à financement (**AF**) explicitant les modalités administratives et financières, notamment les barèmes de financement éditeurs disponibles.

En résumé, l'installation d'un logiciel Ségur dans votre officine sera intégralement pris en charge par l'Etat, qui financera l'éditeur à votre place sur la base du devis / bon de commande signé par vos soins.

Le financement à l'équipement logiciel

Quel est le périmètre couvert ?

La Prestation financée par l'Etat au bénéfice des professionnels de santé couvre 6 dimensions.



Licence d'utilisation sur le périmètre couvert par le DSR



Frais d'installation, de **configuration**, de **qualification**



Maintenance corrective du périmètre couvert par le DSR



Accompagnement à l'obtention d'un certificat logiciel de type organisation, si nécessaire



Suivi du projet et livraison de la documentation



Formation des professionnels de santé

La Prestation ne finance pas :

- Le financement de boîtes aux lettres MSS, nominatives, applicatives et/ou organisationnelles ;
- Les coûts associés à un changement complet de logiciel ou au rattrapage lié à une version vétuste du logiciel ;
- Les coûts d'infrastructure additionnels éventuellement nécessaires (acquisition de serveurs, migration de système de gestion de base de données, nouvelles douchettes, etc.) à l'installation de la version référencée.

Le financement à l'usage

Celui-ci s'applique une fois l'installation du logiciel Ségur réalisée



Il s'agit là d'un financement visant à promouvoir certains cas d'usage en proposant aux pharmaciens d'officine des financements conditionnés à l'atteinte d'objectifs / volume de documents échangés.

	Indicateurs	Objectifs à atteindre pour obtenir la rémunération annuelle	Entrée en vigueur / période d'application
1	Utilisation DMP	90% des accompagnements patients et bilans finalisés (c'est-à-dire avec une fiche bilan) donnant lieu à une alimentation du DMP/dossier médical de Mon espace santé Rémunération : 100 €	A compter de 2023
2	Utilisation MSS	5% des délivrances donnant lieu à des échanges mail avec usage de la messagerie de santé Rémunération : 240 €	A compter de 2023
3	Utilisation de la E-prescription	35% des prescriptions exécutées via le processus e-prescription : 250 €	Uniquement en 2023
4	Utilisation de la E-prescription	70% des prescriptions réalisées par un professionnel de santé exerçant en ville exécutées via le processus e-prescription.	A compter de 2024
5	Utilisation AppliCV	Aide à l'amorçage la première année puis fixation d'un taux des FSE réalisées avec l'application carte Vitale (5%) Rémunération : 50 €	A compter de 2022

La définition des cas d'usage et des niveaux de financement associés font partis des discussions conventionnelles menées entre l'Assurance Maladie et les syndicats de pharmaciens.

Sommaire

1. Présentation Ségur

- A. Contexte
- B. Accélération du déploiement de la feuille de route du numérique en santé
- C. Le Ségur pour les pharmaciens de ville

2. Un déploiement favorisé par des financements innovants

- A. Les différents types de financements prévus
- B. Zoom sur le financement à l'équipement logiciel
- C. Zoom sur le financement à l'usage

3. Le projet pas-à-pas

- A. Vos démarches pour bénéficier d'un LGO référencé Ségur Numérique
- B. Vos autres démarches
- C. Liens utiles

Vos démarches pour bénéficier d'un LGO référencé Ségur

Parcours de financement du point de vue du professionnel de santé

E. Le professionnel de santé utilise la version Ségur du logiciel.

D. Après vérification, le professionnel de santé transmet à l'éditeur une Vérification d'Aptitude (VA) pour attester du bon fonctionnement de la version Ségur du logiciel.

C. Le fournisseur installe la version logicielle et forme le(s) professionnel(s) de santé.

B. Le professionnel de santé réceptionne et valide le devis éditeur indiquant le contenu de la prestation et le montant financé par l'Etat, pour passer commande.

A. Le professionnel de santé s'assure auprès de son éditeur qu'il s'engage dans le processus de référencement Ségur;

Conformité

Signature du bon de commande Ségur

Déroulé du projet et réalisation des prestations

Validation du bon fonctionnement

Utilisation en routine

Vos démarches pour bénéficier d'un LGO référencé Ségur

Quel est le calendrier à connaître pour le pharmacien d'officine ?



* Le bon de commande peut être signé après l'obtention du référencement Ségur par l'éditeur mais également avant, sans excéder 4 mois entre la date de signature du bon de commande et la date d'obtention du référencement par l'éditeur.

Vos démarches pour bénéficier d'un LGO référencé Ségur

Pour être équipé d'un logiciel de gestion d'officine référencé Ségur numérique



Rapprochez-vous de votre éditeur pour savoir si leur solution sera :

- bien référencée Ségur
- quand elle le sera
- et comment vous pouvez planifier ensemble :
 - La **signature du bon de commande** avant le 18 décembre 2022 au plus tard ;
 - Les **travaux de réception, d'installation et de formation** avant le 31 mars 2023 au plus tard pour signature du document Vérification d'Aptitude (VA).

Vos autres démarches

L'importance de qualifier l'INS



L'Identité Nationale de Santé (INS) est un outil d'identito-vigilance qui permet aux professionnels de santé d'associer le bon document au bon patient.



Si le pharmacien n'utilise pas l'INS, il risque d'alimenter l'espace santé d'une autre personne (exemple : Hamadi Sara-Lou au lieu de Garcia Sarah-Lou).



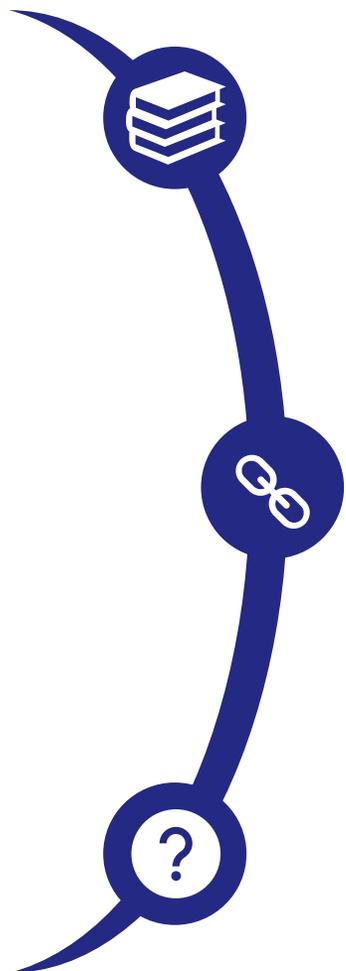
Vos autres démarches

Focus sur les cartes e-CPS

Pour que vos préparateurs aient droit à une carte e-CPS et s'affranchir ainsi des problèmes d'identification / connexion à des services numériques utilisés en Officine, il faut les déclarer dans le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS).

Procédure en cours
d'élaboration, à venir d'ici juin
2022

Liens utiles



Pharmacien de ville, en savoir plus sur le Ségur du numérique en santé :
<https://esante.gouv.fr/segur/officine>

- Le Ségur du numérique en santé : <https://esante.gouv.fr/segur>
- Les webinaires de l'Agence du Numérique en Santé : [Les webinaires | esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr/webinaires)

En cas de question, n'hésitez pas à contacter le [support Ségur](#).



En savoir plus



esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



[@esante_gouv_fr](https://twitter.com/esante_gouv_fr)



[linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante](https://www.linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante)



participez.esante.gouv.fr

L'espace de concertation de l'agence du numérique en santé.



[L'Essentiel](#)

La lettre d'information de l'agence du numérique en santé.